

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

.....

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Christian LETELLIER, Vanessa BRANDOLIN, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Olivier VRIGNON et Laurence VALLEE.

Absents : Betty LEPAON, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Mariannick LEBAS, Marie-Bathilde DENIS représentée par Myriam HOORELBEKE, Elodie BELLET et Cédric PEGEAULT représenté par Nicolas LIOT

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

**1. RAPPORT CLECT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES ENTRETIEN ET MAINTENANCE  
DU PATRIMOINE BÂTI CAEN - CAEN LA MER DU 22 JUIN 2016**

Le maire donne explication au conseil municipal du procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le rapport n°1 - 160622 - TRANSFERT DE CHARGES - MUTUALISATION - CHARGES DE PERSONNEL - PERIMETRE « BATIMENTS - ATELIERS TECHNIQUES » CHARGES ASSOCIEES.

**2. ACCEPTATION D'UN CHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'amicale du personnel communal a cessé ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2014, date à partir de laquelle elle a été remplacée par le CNAS.

Lors de la clôture des comptes, il s'est avéré qu'il restait un solde positif de 4 378,68 € que l'amicale du personnel propose de reverser à la commune.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter ce chèque à l'amélioration de la future salle de pause des agents de la commune.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque de 4 378,68 € sur le budget communal

**3. EMPRUNT 2016**

Monsieur LECERF rappelle que lors du vote du budget, le conseil avait inscrit un emprunt d'un montant de 2 003 500 €, et propose aux membres du conseil de le limiter à 800.000€ pour les travaux de la rue serge Rouzière, du gymnase et de l'école.

Monsieur MULLER demande si les cours de tennis seront compris dans cette dépense.  
Le maire répond que cela sera budgétisé sur 2017.

Le maire demande à monsieur MULLER de donner quelques explications au conseil concernant les travaux de la rue serge Rouzière.

Monsieur MULLER répond que les travaux de réfection du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux électriques sur la voirie d'en face sont réalisés. Il informe également qu'a lieu en ce moment l'arasage des poteaux, et que par la suite la commune procèdera à une mise en conformité des trottoirs et de la voirie ainsi qu'à la restructuration des massifs.

Vincent FALLIGAN-DEVERGNE demande au maire des précisions quant à la durée et le taux de cet emprunt.

Le maire répond que la caisse des dépôts propose à la commune 100% de la demande sur 15-20 ans avec un taux à 0% pour les travaux de rénovation du gymnase et que le reste sera financé au taux du livret A +0.75%.

Laurence Vallée demande quels seront les travaux effectués à l'école.

Le maire explique qu'il y aura des travaux d'huissierie dans le local photo, ainsi que des travaux dans la salle de théâtre.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à souscrire l'emprunt de 800.000€.

#### **4. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE TRANSFORMATION DE LA LIGNE 1 DE TVR EN TRAMWAY FER STANDARD ET SES PROLONGEMENTS VERS LA PRESQU'ILE ET FLEURY SUR ORNE**

Le maire explique au conseil municipal le plan du futur projet de tramway. Il leur propose donc de prolonger la ligne de tramway (initialement prévue jusqu'à l'entrée des Hauts de l'Orne côté Avenue du 19 mars 1962) jusqu'à la route d'Harcourt.

Lydie PRIEUR rappelle que le calibrage des voiries des zones économiques a été prévu pour permettre au tramway de rejoindre le périphérique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de la ligne 1 du TVR en tramway fer standard et ses prolongements vers la presqu'île et Fleury sur Orne souhaite rappeler que la route d'Harcourt est aujourd'hui devenue une entrée d'agglomération majeure dans le secteur sud et qu'un parking relais devrait y être installé constituant un élément de dissuasion à l'entrée en automobile dans l'agglomération.

Le tram pourrait donc rejoindre ce parking relais afin d'irriguer l'agglomération en profitant de la restructuration progressive de la route d'Harcourt qui permettra dans les années à venir de positionner les emprises nécessaires.

A tout le moins, s'il n'était pas possible de rejoindre dès maintenant le parking relais en devenir (prévu au PDU et au SCOT), il est indispensable de se rapprocher de la dynamique de redynamisation du centre bourg élargi, au droit de la route d'Harcourt comme proposé sur le plan n°1 joint à la présente délibération.

En outre, le Conseil Municipal demande que le tracé du tram tel qu'il est dessiné aujourd'hui, qui ne dessert pas l'éco quartier des Hauts de l'Orne (intégrant une bonne part d'habitat social), dont la réalisation démarre maintenant, soit prolongé et rejoigne la route d'Harcourt comme le suggère le plan N°1. Cela est d'autant plus étonnant que les emprises nécessaires au tracé du tram sont d'ores et déjà réservées dans ledit quartier.

Le Conseil Municipal, demande donc que soit nécessairement prévu dès maintenant dans le présent projet :

- le tracé,
- les infrastructures,
- le financement, de la prolongation du tram jusqu'à la route d'Harcourt, et sa réalisation, dans les années qui viennent au fur et à mesure de la réalisation de l'éco quartier des Hauts de l'Orne

#### **5. BUDGET VILLE - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur LECERF explique à l'assemblée ce qu'est une admission en non-valeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur les sommes selon le détail joint à la présente délibération à raison de :

- 463,63 € au compte 6541
- 998,96 € au compte 6542

## **6. EPFN - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE AN122**

Monsieur le Maire informe le conseil que la parcelle AN122 est incluse dans le périmètre du projet de revitalisation du cœur de bourg et fait partie des parcelles pour lesquelles a été demandé une extension du périmètre de la convention de portage conclue avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la revitalisation du centre bourg. Il demande au Conseil Municipal de déléguer le droit de préemption sur cette parcelle à l'EPFN.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à l'acquisition de la propriété mise en vente, cadastrée section AN 122 et d'une contenance cadastrale de 05a 49ca.

Il décide pour cette acquisition, de déléguer à l'EPF l'exercice du Droit de Préemption Urbain, en application des dispositions de l'article L.213.3 du Code de l'Urbanisme.

Il précise que l'EPFN procédera à l'acquisition sous réserve de l'obtention de l'avis de France Domaines, et dans la limite qui sera fixé par ce dernier.

Le Conseil Municipal s'engage à racheter les biens en cause dans le délai maximum de cinq ans, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à l'objet ci-dessus.

## **7. CAISSE D'EPARGNE - DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPFN POUR L'ACHAT DU BATIMENT**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser un équipement pouvant notamment servir de Maison du Parc des Hauts de l'Orne.

Il informe le Conseil Municipal de la mise en vente du terrain situé 49 route d'Harcourt, cadastré section AM n° 155 pour une superficie de 2 538 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment de 245 m<sup>2</sup> correspondant aux besoins de la commune pour réaliser son projet et propose de procéder à cette acquisition, Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de lui demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Monsieur le Maire précise que la Caisse d'Epargne demande le maintien de l'agence bancaire en place moyennant un loyer annuel proposé de 10 000 € pour les 90 m<sup>2</sup> utilisés.

Le conseil décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM numéro 155 pour une contenance de 2 538 m<sup>2</sup> pour un montant de 350 000 €, demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière, s'engage à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

## **8. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N° 1 LOT 7 - CLOISON / DOUBLAGE / PLAFOND**

Sur avis de la commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 9 septembre 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 1 au lot 7 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment. Il explique que cet avenant porte sur la reprise de la totalité du doublage et de l'isolation de la partie accueil de la mairie. L'isolation de cette zone devait initialement être conservée mais lors des travaux de démolition des cloisons, il est apparu que leur conservation était difficilement compatible avec les aménagements prévus.

Cet avenant s'élève à 3 122,16 € HT ce qui représente une augmentation de 5,29 % du montant des travaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de l'avenant 1 au lot n°7 et charge monsieur le maire ou en son absence son représentant, à signer les documents nécessaires.

## **9. SYNDICAT RESEAU - MODIFICATION DES STATUTS**

Madame PRIEUR donne au conseil municipal des informations concernant les changements de statuts du syndicat mixte de réseau d'eau potable : RESEAU.

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat RESEAU.

## **10. SDEC ENERGIE - MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur MULLER donne au conseil municipal des informations sur les changements de statut du SDEC.

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SDEC.

## **11. SDEC ENERGIE - RETRAIT DE LA CDC DE CABALOR**

Monsieur MULLER expose que la Communauté de Communes de CABALOR est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence éclairage public et qu'elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

## **12. REMBOURSEMENTS DE FRAIS A UN ELU**

Dans le cadre de la venue d'une délégation Macédonienne à l'occasion du centenaire du changement de nom de notre commune, des frais ont été engagés par Madame Jacqueline BAURY à hauteur de 167,30 €.

Le conseil autorise le remboursement des frais engagés par Madame BAURY lors de la venue de la délégation macédonienne à hauteur de 167,30 €.

Fin de la séance : 20h10